



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02.2023 Du 20 MARS 2023

Le lundi vingt mars deux-mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de LES CHERES, Rhône, sous la présidence de Madame Alix ADAMO, Maire.

Date de convocation : 13.03.2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Étaient présents : Mme ADAMO Alix, Maire – M. BERGERON Thierry – M. DUMONTET Jean-Marc - Mme HIMBERT-VENIN Chantal - Mme DE OLIVEIRA Tania, Adjoints, – M. BENOIT Pascal - M. CEVRERO Eric - M. CHASSET Henri – M. JULLIARD Dimitri - M. LAGGIA Cédric - M. MARGAND Daniel – M. VUILLERMOZ Boris, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme LARDANCHET Martine représentée par Mme Chantal HIMBERT-VENIN

Absent : M. GOYARD Didier

➤ **Election d'un secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal BENOIT est nommé secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal n° 01.2023 du 06 février 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Information des décisions prises par Madame Le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**

Pas d'information à communiquer.

FINANCES – MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – ATTRIBUTION DES LOTS (DÉLIBÉRATION n° 2023-07)

Madame le Maire indique que la procédure de consultation des entreprises pour la construction d'une salle multi-activités et d'un restaurant scolaire a été lancée le 14 octobre 2022.

Elle rappelle que cette consultation a été précédée :

- D'un préprogramme et faisabilité de l'opération établi en 2021 par Bati Programme ;
- D'un marché public pour le choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre de l'opération.

La procédure de l'appel d'offres porte sur les lots :

- 01 : Démolitions - terrassements
- 02 : Gros-oeuvre
- 03 : Charpente – couverture - zinguerie
- 04 : Etanchéité
- 05 : Revêtement de façades
- 06 : Menuiseries extérieures bois - fermetures
- 07 : Métallerie
- 08 : Menuiseries intérieures bois
- 09 : Doublages – cloisons - plafonds
- 10 : Faux-plafonds
- 11 : Sols scellés
- 12 : Sols coulés résine
- 13 : Plomberie sanitaire – chauffage - ventilation
- 14 : Electricité – courants faibles

En application des articles L2142, et R2161-2 du Code de la commande publique, les candidats avaient jusqu'au 21 novembre 2022 pour remettre une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 16 février 2023 a choisi les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée 1 ^{ère} et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
1	Démolitions - terrassements	FAMY TP – CHARRIN SASU	52 486.33
2	Gros-oeuvre	SOCALBAT	540 000.00
3	Charpente – couverture - zinguerie	SAS VAGANAY	281 107.06
4	Etanchéité	SARL DAZY	49 000.00
5	Revêtement de façades	SAS VINCENT	40 232.03
6	Menuiseries extérieures bois - fermetures	Société PMDP	119 908.17
7	Métallerie	SAS LAROCLETTE	93 611.20
8	Menuiseries intérieures bois	C'BOIS MENUISERIE	109 400.00
9	Doublages – cloisons - plafonds	SAS GUELPA PERE & FILS	155 839.50
10	Faux-plafonds	SAS GUELPA PERE & FILS	38 028.62
11	Sols scellés	SARL LOUIS FONTAINE	31 922.32
12	Sols coulés résine	SAS SORREBA RHONE ALPES	118 320.49
13	Plomberie sanitaire – chauffage - ventilation	SARL HVAC SYSTEMS	250 978.34
14	Electricité – courants faibles	SM BERTHOLON	151 947.93

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à **2 032 781.99 € HT**, soit **2 439 338.38 € TTC**.

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux d'ici l'été 2023.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies ;

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et 10 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve** l'attribution des marchés des lots 1 à 14 aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'offres ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises choisies et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;
- **Dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget 2023 et aux budgets suivants sur l'opération 119.

FINANCES – MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PAYSAGER AUX ABORDS DE PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS PUBLICS – ATTRIBUTION DES LOTS (DÉLIBÉRATION n° 2023-08)

Madame le Maire indique que la procédure de consultation des entreprises pour l'aménagement d'un espace paysager aux abords de plusieurs équipements publics a été lancé le 25 octobre 2022.

Elle rappelle que cet aménagement se trouve côté ouest de l'école le long du futur bâtiment à construire entre la rue de la Mairie et la rue de la Babette.

La procédure de l'appel d'offres pour les lots :

- 01 : Aménagements extérieurs
- 02 : Espaces verts

En application des articles L2142, et R2161-2 du Code de la commande publique, les candidats avaient jusqu'au 05 décembre 2022 pour remettre une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 16 février 2023 et a choisi les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée 1 ^{ère} et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
1	Aménagements extérieurs	EVMO	358 000.00
2	Espaces verts	JACQUARD ESPACES VERTS	27 323.48

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à **385 323.48 € HT**, soit **462 388.17 € TTC**.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies ;

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et 10 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve** l'attribution des marchés des lots 1 et 2 aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'offres ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les deux entreprises choisies et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;
- **Dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget 2023 et aux budgets suivants sur l'opération 119.

* * *

► INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. Boris VUILLERMOZ souhaite revenir sur le coût des locations et les gratuités accordées aux associations.

Le Sou des Ecoles, qui œuvre pour le bien des enfants de l'école, a déjà organisé 2 manifestations depuis janvier 2023. Il souhaite savoir si le Conseil Municipal peut revenir sur la nouvelle grille tarifaire, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 où il est fait mention de 2 locations gratuites par an pour les associations de la commune, pour des manifestations internes à l'association.

Les élus soulèvent également la question pour l'association THEOMA Seconde vie qui va utiliser la salle polyvalente plus de deux fois dans l'année.

Le Conseil Municipal souhaite mener une réflexion afin de décider l'attribution d'une subvention ou de gratuités de salles.

- Monsieur JULLIARD a été sollicité par une riveraine concernant le parking situé en face du city stade. Elle souhaite savoir si des filets pare-ballons peuvent être installés afin de limiter les impacts contre son mur. Elle a également évoqué la possibilité de mettre en place un dispositif pour éviter aux voitures de se garer le long de son mur.
Le Conseil Municipal souhaite mener une réflexion sur des aménagements.
- Mme DE OLIVEIRA informe l'assemblée que le voyage du Conseil Municipal des Enfants à Paris prévu le 22 mars 2023, vient d'être annulé en raison des grèves et des problèmes liés à la sécurité et au transport.

FIN de SÉANCE à 20 h 50